

propriétaires du midi qui ont été inondés hélas d'un dégrèvement de l'impôt foncier.

M. le ministre peut disposer de ressources suffisantes pour les nécessités immédiates.

M. Faye remercie le ministre et M. Clapier reprend son discours de la veille en insistant sur la nécessité de donner satisfaction aux vœux de Marseille, Cette et Montpellier.

Plusieurs amendements tendant à abréger les délais pour la construction des lignes projetées sont retirés par leurs auteurs ou rejetés.

L'amendement Clapier est de ces derniers. M. Schœlcher demande que les voitures de toutes classes soient chauffées en hiver.

Le ministre des travaux publics, qui voit de grandes difficultés dans la mise en pratique de cette question, tant qu'on aura pas découvert un moyen plus commode de chauffage, promet de recommander ce point aux compagnies.

M. Schœlcher retire son amendement. M. Brame développe un amendement portant que toute modification de tarif proposée par la compagnie soit annoncée un mois d'avance et l'examen soumis à une commission spéciale.

Cet amendement est pris en considération. M. Ganivet demande qu'il y ait dans le garage des grandes compagnies un bureau particulier pour la distribution des billets de voyageurs et l'enregistrement des bagages et destination des lignes communes à ses compagnies et aux petites.

Cet amendement, pris en considération est communiqué par M. Cézanne mais soutenu, dans l'Assemblée du public, par M. Raoul Duval.

L'Assemblée le rejette par 404 voix contre 143.

Cependant le ministre déclare qu'il s'occupera dans la réforme sollicitée par M. Ganivet. L'amendement de M. Schœlcher relatif au chauffage des wagons de toute classe est repris et discuté.

M. Wilson développe un amendement portant que les lignes projetées formeront une concession distincte tout de l'ancien que du nouveau réseau de la Compagnie P. L. M.

Le ministre des travaux publics objecte la difficulté d'établir une comptabilité spéciale pour les lignes isolées les unes des autres et formant des tronçons de la même réseau.

M. Wilson monte à la tribune. La clôture ! M. Wilson insiste et fait observer que le système qu'il propose a déjà été appliqué à la compagnie du Nord.

Un scrutin s'ouvre sur l'amendement Wilson qui est rejeté par 490 voix contre 48. A demain la suite de la discussion.

La séance est levée à 6 h. 23.

ETRANGER

Ferdinand I^{er} d'Autriche.

Une dépêche de Prague nous a annoncé hier la mort de l'empereur Ferdinand I^{er}, décédé le 29 courant, dans la capitale de la Bohême, à la suite d'une phthisie pulmonaire.

Né le 9 avril 1793, du second mariage de l'empereur François I^{er} avec Marie-Thérèse, l'archiduc-Ferdinand ne montra jamais de bien grandes dispositions pour le pouvoir, et lorsqu'il dut monter sur le trône, après la mort de son père, le 2 mars 1835, il le fit avec une visible répugnance et laissa d'abord la direction des affaires à son oncle l'archiduc Louis, puis au prince de Metternich. Déjà couronné roi de Hongrie du vivant de son père, en 1830, sous le titre de Ferdinand V, il se fit sacrer roi de Bohême en 1836 et roi de Lombardie en 1838.

Tirailé en tous sens par la politique du prince de Metternich, basée, à l'intérieur comme à l'extérieur, sur le *divide et impera*; trop faible pour faire face aux exigences de la situation nouvelle enfantée en Europe par la révolution française, Ferdinand I^{er} laissa s'accumuler l'orage sur la tête et, comme tous les gouvernants en pareille circonstance, s'essaya à le conjurer alors qu'il n'était plus temps. M. de Metternich fut renvoyé en mars 1848; l'empereur créa la responsabilité ministérielle et fit préparer un projet de constitution; tout cela n'empêcha pas la révolution d'éclater à Vienne au mois de mai. Ferdinand eut le tort de céder devant la révolution et surtout de se retirer à Isopruok, alors que la Hongrie, à laquelle des concessions avaient été faites, lui offrait un asile bien plus profitable et plus digne. Cette première insurrection, du reste, n'eut pas une grande influence.

Profondément attachés à la dynastie, les habitants de Vienne étaient tout prêts à se contenter de quelques concessions minimales aux idées libérales du temps; ils envoyèrent une députation qui ramena le souverain dans sa capitale, où son retour fut vivement acclamé. Des lenteurs dans l'accomplissement des réformes promises, des maladresses propres à surexciter la population, l'état flétri des esprits en Europe à cette époque, tout contribua à faire éclater une seconde insurrection devant laquelle Ferdinand se retira encore, se réfugiant à Olmutz, alors que sa présence à Pesth eût suffi pour enrayner le mouvement révolutionnaire fomenté par Kossuth et ses adhérents.

C'est à Olmutz, le 2 décembre 1848, qu'à la suite d'un conseil de famille, Ferdinand I^{er} abdiqua — quelques historiens prétendent qu'il y fut contraint — en faveur de son neveu, François-Joseph, dont le père, l'archiduc François-Charles, renonça à ses droits au trône. Depuis lors, l'empereur Ferdinand I^{er} se tint à l'écart des affaires publiques. Il avait épousé une fille de Victor-Emmanuel I^{er}, roi de Sardaigne, dont il n'eut pas d'enfants.

Tout ce qu'on peut dire de Ferdinand I^{er}, en portant un jugement rapide sur son passage au pouvoir, c'est qu'il n'était pas assez fortement trempé pour l'époque où il devait gouverner. Bon, doux, humain, il aimait et cultivait les arts et les sciences, et favorisait le développement de l'agriculture et de l'industrie. C'est sous son règne que furent établies en Autriche les premières lignes de chemin de fer. L'histoire enregistrera sans doute comme fait principal de ce règne, outre l'éclatement de la révolution de 1848, la cessation de la politique de tradition comme système de gouvernement. La révolution vaincue partout,

les Etats et royaumes de la maison de Habsbourg ramenés à l'obéissance par le fer et le feu, on tenta vainement de reprendre le système de M. de Metternich. Les ministres Schwartzemberg et Bach y employèrent inutilement tous leurs efforts et durent céder la place au régime parlementaire, timide essai de celui qui fonctionne aujourd'hui.

La *Pail Mall Gazette* rappelle, à propos de la mort de l'ex-empereur Ferdinand, que lorsqu'un conseil de famille, en 1848, le força d'abdiquer, il n'y consentit qu'à condition de recevoir jusqu'à la fin de sa vie la moitié des revenus de la liste civile impériale. Cet engagement fut pris à son égard, et il a été tenu jusqu'à son dernier jour, non sans introduire une grande gêne dans la maison impériale, déjà grevée de lourdes charges par la dotation des autres membres de la famille de Habsbourg. L'ex-empereur dépensait très libéralement ses revenus.

ESPAÑE. — On lit dans le *Courrier de Bayonne*, journal Alphonseiste :

« Don Carlos a reçu lundi les 123 prisonniers faits aux troupes alphonseistes dans la vallée de Mena. et leur a dit : « Je regrette de retenir prisonniers des officiers espagnols; mais j'espère qu'un jour nous combattrons tous unis pour l'honneur et la prospérité de l'Espagne. » Puis il s'est informé s'ils avaient à formuler quelque plainte; tous se sont déclarés satisfaits du traitement dont ils étaient l'objet. Un aide de camp de Don Carlos les a accompagnés jusqu'à leur logement. Don Carlos a conversé avec les prisonniers carlistes provenant du dernier échange.

« Le général Zalduendo a surpris la garde alphonseiste du Perdon et lui a tué 18 hommes et fait 6 prisonniers. Les présentations continuent. »

« L'escadron, composé de la *Victoria*, le *Gaditano*, la *Ligera* et deux autres navires de guerre, a bombardé Bermeo le 26, depuis deux heures et demie du soir jusqu'à 4 heures 40 m. : 117 projectiles de grand calibre ont été lancés sur la ville; huit édifices ont été atteints, mais deux seulement sont fortement endommagés. En fait de malheurs personnels, il y a eu une femme tuée et quatre blessés, dont un enfant en bas âge.

« Le commandant général des côtes, le brigadier Aurich, a protesté contre le bombardement de points de la côte sans défense, mais le chef de l'escadre ennemie, M. Polo de Bernabé, lui a répondu qu'il agissait en vertu des ordres qu'il avait reçus de son gouvernement.

« Motrico avait été bombardé la veille, le 15. L'amiral Polo avait accordé un délai de deux heures pour donner aux femmes, aux enfants et aux vieillards le temps de quitter la ville.

« La loi a été ouverte à 3 heures et a duré jusqu'à 7 heures 1/2 du soir. Des 69 coups qui ont été tirés, un seul a porté. Les batteries de Yurre, Motrico et Deva ont vigoureusement riposté, et 17 de leurs projectiles ont atteint la *Victoria*. »

Le comité carliste de Londres a reçu la dépêche suivante, datée de Tolosa 29 juin :

« Mogrovejo ne rencontre point d'opposition. Les villes ont rendu de grandes quantités d'armes, de provisions et de prisonniers. Beaucoup d'alphonseistes ont rejoint les carlistes, et des centaines de volontaires nous arrivent journellement. L'avant-garde des Asturiens a pris garnison à six lieues de Burgos.

« Les nouvelles, venues de Madrid, de l'entrée de Tello à Victoria avec un convoi de vivres et la nouvelle de l'arrestation de Cucala sont fausses. Tello a été battu, avec pertes sensibles, le 23, à Nauclaras, par des bataillons alavais. Les carlistes se sont emparés d'un convoi entre San Sébastien et Hernani. »

BULLETIN ECONOMIQUE

La brasserie française

ET LA LOI NOUVELLE SUR LES BIÈRES.

On lit dans le *Courrier de la Champagne* :

« La brasserie française a fait depuis quinze ans de grands progrès. »

« Les brasseurs du Nord, en perfectionnant leur outillage, ont pu malgré l'élévation du prix des matières premières, livrer à la population de ces contrées des bières saines et à bon marché.

« Quant à la brasserie de l'Est et de l'intérieur de la France, elle a lutté avec énergie contre l'invasion des bières allemandes de jeunes et intelligents brasseurs sont allés en Bavière et en Autriche, travailler comme de simples ouvriers, pour découvrir les secrets de la fabrication étrangère; rentrés chez eux, ils ont transformé leurs usines, établi de vastes glaciers, des caves immenses pour contenir de vastes approvisionnements de bière. On en peut juger par ce qui s'est fait à Reims.

« Les commerçants pour ces brasseries ont été dispendieux et difficiles; il a fallu de l'énergie, de l'intelligence et de l'argent. Aujourd'hui, le grand pas est fait : des usines importantes sont établies sur différents points du territoire; elle fournissent des bières d'une qualité et d'un goût irréprochables.

« Ces efforts de nos jeunes brasseurs ont pour ainsi dire doté le pays d'une industrie nouvelle dont la prospérité intéresse tout le monde et notamment l'agriculture, qui profite de grandes quantités de drèches pour l'engraissement des bestiaux.

« L'apparition d'un projet de loi sur les bières est venue jeter le trouble et

l'inquiétude dans les espérances des brasseurs.

« Ils avaient supporté sans se plaindre la surtaxe d'environ 40 pour cent qui a été imposée après la guerre sur leurs produits, surtaxe qui a élevé de 14 millions à 24 millions le rendement de l'impôt sur la bière.

« Mais maintenant la nouvelle loi peut avoir pour résultat, sous prétexte de réprimer la fraude, de doubler cette impôt, et cela en prenant pour principale base de l'impôt la densité des bières.

« La loi de 1816 qui régit la brasserie est déjà très sévère; la loi nouvelle serait tout un arsenal de réglemens et de mesures qui enlèverait toute liberté de travail.

« Une assemblée générale des brasseurs de France a eu lieu le 31 mai à Versailles, un syndicat a été formé, et déjà il a défendu avec énergie devant la commission du budget les intérêts de la corporation. Nous apprenons, en outre, que des syndicats se forment dans tous les départements.

« Nous ne pouvons qu'approuver ces efforts et désirer le retrait du projet de loi. »

Roubaix-Tourcoing
ST LE NORD DE LA FRANCE

Son Eminence le Cardinal archevêque de Cambrai vient d'adresser la lettre circulaire suivante à MM. les curés de son diocèse au sujet des inondations du Midi :

« Cambrai, le 30 juin 1875.

« Monsieur le curé, »

« Une inondation, dont les lamentables détails remplissent depuis quelques jours toutes les feuilles publiques, a porté la dévastation et la mort dans plusieurs contrées du midi de la France. Le navrant tableau de cette immense calamité se retrouve partout, et vos chers paroissiens n'ont pu manquer d'en être profondément émus.

« Mais ils ne sauraient se borner à une douloureuse sympathie pour les victimes du fléau; ils viendront généreusement en aide à ces populations désolées qui n'ont plus niabri, ni pain, ni travail. — Notre diocèse doit se tenir particulièrement obligé de les secourir dans une large proportion.

« Lorsque tant d'autres, en effet, ont vu s'évanouir toutes leurs espérances et périr le fruit de tous leurs travaux, notre industrie, à nous, est généralement prospère et nos champs promettent d'abondantes moissons.

« Partageons avec ceux qui ont perdu ces biens qui nous viennent avec tant d'abondance.

« Par là nous témoignerons notre reconnaissance à Celui de qui nos heureuses contrées tiennent leur prospérité, et nous mériterons la continuation des bénédictions temporelles dont sa bonté nous comble.

« A cet effet, une quête, en faveur des inondés du midi, sera faite dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le Dimanche 4 juillet prochain, ou le dimanche suivant. Le produit en devra être envoyé le plus tôt possible au Secrétaire de l'Archevêché, qui le fera parvenir à sa charitable destination.

« Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon affectueux dévouement.

NOTA. — *Indépendamment de la quête qui leur est prescrite, MM. les Curés sont invités à se concerter autant que possible, avec MM. les maires de leurs communes respectives, sur les moyens à prendre, pour procurer des secours plus abondants aux malheureux inondés.*

Roubaix, le 2 juillet 1875.

Monsieur le Rédacteur, »

J'ai le plaisir de vous annoncer que le produit de la quête faite hier soir pendant l'exécution de la Grande-Harmonie sur la place, en faveur des inondés du Midi, a été de 166 fr. 59 c. Cette somme a été versée entre les mains de l'administration municipale.

La Grande-Harmonie est très-heureuse d'avoir pu contribuer pour une faible part au soulagement de nos malheureux compatriotes, et on la trouvera toujours disposée à prêter son concours pour cette bonne œuvre, sous quelque forme que ce soit.

Je vous présente mes sincères salutations,

G. HOFFMANN, fourrier.

Voici en quels termes M. le maire de Roubaix a accusé réception de la somme recueillie par la Grande-Harmonie :

Monsieur le Directeur,

J'ai reçu de M. Hoffmann la somme de 166 fr. 59 provenant de la quête qui a été faite hier soir, en faveur des inondés du midi, pendant l'exécution de la Grande-Harmonie sur la Grande-Place.

Je vous prie de vouloir bien remercier les membres de la société que vous dirigez de l'idée philanthropique qu'ils ont eue en pensant à nos malheureux compatriotes.

Je sais qu'on peut toujours compter sur le concours de la Grande-Harmonie lorsqu'il s'agit d'une bonne œuvre.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le maire,
LOUIS WATINE-WATTINNE, adjoint.

Souscriptions reçues à la Mairie, du 1^{er} juillet 2 heures du soir au 2 juillet 2 h. 1/4.

MM. Ternyak frères 100 fr.

E. Boulenger 100

A. Broignard 20

André Derville. 40

Produit de la quête faite par la Grande-Harmonie au concert de la Grand-Place hier soir. 166 59

Duchange, notaire. 100

Lanvin, ancien notaire. 100

Lamaison Scrépel-Louage 500

1,126 fr. 59

Indépendamment de sa souscription comme maire de Roubaix, M. C. Descaut s'est inscrit pour 300 fr. sur la liste ouverte à l'Assemblée nationale pour les inondés du Midi.

Dans sa séance d'hier, le Comice agricole a voté en faveur des inondés une somme de 400 fr., à prendre sur les fonds des cotisations sans préjudice des souscriptions individuelles.

Souscriptions reçues au *Journal de Roubaix* (2 juillet avant 3 heures.)

M^{me} veuve L. B. Plat. 25 fr.

MM. Lambin Delattre. 100

A. Willot. 10

Paul Willot. 5

Sylvain Willot. 5

R. O. Warburg et C^o. 100

Alexandre Pyat. 50

295 fr.

Antoine Cammaerts, régleur à l'imprimerie Reboux, (omis dans la liste d'hier), une journée de travail.

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*.

Monsieur,

Je vous prie d'insérer dans les colonnes de votre estimable journal, la proposition que j'ai l'honneur de faire aux jeunes gens de la ville de Roubaix.

Je donnerai un cours de gymnastique chaque jour de la semaine à 1 fr. par leçon (de 9 à 10 heures du soir).

Le montant des leçons données pendant le mois, qui commencera le 5 courant, sera versé au bénéfice des inondés du Midi; chaque élève s'inscrira à chaque leçon qu'il prendra.

En prenant cette initiative, c'est avec l'espoir que mes anciens élèves voudront bien m'honorer de leur bienveillant concours.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

J. BRAQUET,
Professeur du Gymnase de la ville de Roubaix.

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

« Nous apprenons ce soir que les souscriptions aux régates du 8 août sont abondantes et couvrent déjà les frais assez élevés de ces fêtes nautiques. Tant mieux, car la part des malheureux inondés en sera d'autant plus grande.

« Nous entendons dire aussi que le *Sport nautique* va se joindre au *Rowing-Club* sur ce terrain de la charité. Nous félicitons ces jeunes gens de leur généreuse initiative. Les deux sociétés réunies assureraient à cette bonne œuvre un succès extraordinaire.

« On parle comme du principal attrait de cette fête d'un grand match international offert par nos jeunes sportsmen aux sociétés étrangères. Déjà, paraît-il, la Belgique et la Hollande ont répondu à cet appel. »

Nous apprenons que le tableau de M. J. J. Weerts, notre compatriote, qui a obtenu une seconde médaille au salon de cette année, vient d'être acheté pour le compte du gouvernement par le Marquis de Chennevières, directeur des Beaux-Arts.

Cenouveau succès confirme tout le bien qui avait été dit et publié sur l'œuvre de notre jeune concitoyen et sera, pour l'Administration Municipale qui avait encouragé ses débuts par une subvention, pour notre école académique et son directeur Monsieur Mils, premier maître de M. J. J. Weerts, une récompense et un encouragement. On nous affirme aussi que le gouvernement a l'intention d'envoyer ce tableau au musée de Lille, et nous espérons que cette intention s'accomplira et qu'il nous sera donné de voir bientôt cette toile remarquable auprès de celles de Carolus Durand et autres gloires de notre département.

Le Conseiller d'Etat Préfet du département du Nord, officier de l'Ordre de la Légion-d'Honneur, a prié l'arrêté suivant :

Article 1^{er}. — A partir du 1^{er} juillet 1875, les droits d'entrée et de détail sur les vins, cidres, poirés et hydromels, dans les villes et communes ci-après désignées, seront convertis en une taxe unique de la manière suivante :

Noms des villes.	Vins.	Hydromels. Cidres et Poirés
Lille.	7,62	22,45 3,37
Roubaix.	8,79	22,45 1,50
Tourcoing.	6,97	21,43 1,35
Cambrai.	4,32	1,40 1,80
Donai.	6,31	14,50 2,05
Armentières.	5,82	3,34 3,34
Dunkerque.	6,16	17,02 1,35
Douai.	3,78	2,85 2,85
Valenciennes.	4,95	5,44 1,

Art. 2. — Le présent arrêté sera adressé à M. le Directeur des Contributions indirectes à Lille, et à MM. les Maires des villes ci-dessus qui sont chargés de sa publication dans les formes ordinaires.

Sont nommés vicaires :

MM. Caetier, nouv. prêtre, à Fourmies.

Catteau, à Estaires.

Deblock, à Dunk. S.-M.

Degroote, à Brokerbergue.

Degruson, à Tainier. S.H.

Desmaretz, à Marchien.

Delanghe, à Baillet.

Dupuy, à Roub. S.El.

Lefebvre, à Inchy.

Libbrecht, à Maubeuge.

Maleys, à Roub. S.El.

Malfait, à Fresnes.

Mouton, à Bousies.

Talbroux, à Maretz.

Vanreckem, à Quesn.-s-D.

Vitse, à Onnaing.

M. Louis Sapelier est nommé professeur au collège de Marqu-en-Barœul.

M. Delebeque, vicaire de St-Géry, à Valenciennes, nommé pro-curé à Hordain.

M. Hemelsdael, vicaire de Wattrelos, nommé curé de Millam.

M. Fauqueux, vicaire d'Annoeuillin, nommé curé d'Anneux.

M. Lecœur, vicaire de St-Maurice, à Lille, nommé curé de Villers-Outréaux.

M. Sitaine, vicaire de Fourmies, transféré à Linselles.

M. Allard, vicaire de Linselles, transféré à Annoeuillin.

M. Vanuxem, vicaire de Merris, transféré à Dunkerque (S.-Martin.)

M. Richard, vicaire d'Estaires, transféré à Lille, St-Pierre et St-Paul.

M. Dolez, vicaire à St-Pierre et St-Paul, transféré à Lille St-Maurice.

M. Vandenberghe, vicaire à Quesnoy-sur-Deulle, transféré à Wormhoudt.

M. Dransart, vicaire à Tainières-sur-Hon, à Solre-le-Château.

M. Wicart, vicaire à Roubaix, Ste-Elisabeth, transféré à Wattrelos.

M. Lefebvre, vicaire de Marchiennes, transféré à Ilaverskerque.

M. Manouvrier, vicaire de Ste-Elisabeth, à Roubaix, transféré à Denain.

M. Deleplanque, vicaire d'Inchy, transféré à Cambrai (St-Géry).

M. Wallex, vicaire d'Onnaing, transféré à Bousbecque.

Hier, à une heure, a eu lieu, à la préfecture, le 1^{er} tirage des obligations de l'emprunt départemental de 1870, remboursable aux primes.

Prime de 20,000 fr., le numéro 181,132

— de 1,000 fr., le numéro 146,675

— de 500 fr. les numéros 20,223

194,109 — 196,683 — 166,631 — 13,639.

Prime de 200 fr. les numéros 160,486

— 106,644 — 44,382 — 185,556 — 67,421 — 131,034 — 7,265 — 74,051

— 177,962 — 205,414 — 107,484

— 118,915 — 220,564 — 213,059 — 2,241.

La première répétition de la cantate couronnée de M. Balthazar Florence a eu lieu à Lille mercredi; cette cantate est interprétée par un nombreux orchestre composé, en grande partie, des artistes musiciens du Jardin Vauban et par les *Ophéonistes lillois*.

La partie instrumentale est dirigée par M. Paul Martin, et la partie vocale par M. Boulanger.

L'auteur assistait à la première répétition.

Les beautés de cette œuvre magistrale ont, à deux reprises, soulevé les applaudissements des exécutants eux-mêmes.

Demain vendredi, à 10 heures du soir, à l'issue du concert Vauban, aura lieu la 2^e répétition dans la salle des fêtes de la rue de l'Orphéon.

L'exécution aura lieu dimanche à 5 heures du soir, dans l'église de N.-D.-de-la-Treille, où il sera fait une quête pour les inondés du Midi.

Une magnifique épée en bronze de 31 centimètres de long, 26 centimètres de large, a été trouvée récemment, à Lille, dans les fondations du bâtiment des machines d'alimentation du canal de Roubaix, à 3 m. 50 de profondeur au-dessous du canal de dessèchement, dans une couche tourbeuse formant le fond de ce canal. Un fragment de silex, en forme de grattoir, a également été recueilli dans des déblais, qui renfermaient en outre des ossements d'hommes, de cheval, de boeuf, de cerf, etc.

Par décret du Président de la République rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, les électeurs du canton nord de Valenciennes ont été convoqués pour le 18 juillet prochain, à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Courtin, décédé.

Le *Journal officiel* d'hier contient un décret autorisant la cession par la banque Franco-Autrichienne-Hongroise à la compagnie du chemin de fer du Nord, du chemin d'intérêt local de Doullens à la limite du département du Pas-de-Calais, des chemins de fer d'intérêt local d'Arras à la limite du département de la Somme.

Un autre décret autorise la cession

par la compagnie du chemin de fer de Frévent à Gamaches, à la